

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 30 JUIN 2023

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

MODIFIE ET REMPLACE LA DÉCISION N° D2023-06-44 DU 21 JUIN 2023

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 4 Octobre 2022 ;
- Considérant que la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance souhaite développer l'itinérance cyclable sur son territoire à travers les véloroute ;
- Vu les financements Européens obtenus dans le cadre de l'ALCOTRA MUSIC 2 sur le renforcement de l'offre vélo ;
- Vu l'inscription de l'opération dans la programmation Espace Valléen 2021-2027 ;
- Considérant que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement des territoire, et de son volet destiné au massif Alpin (FNADT-CIMA), ainsi qu'auprès de la Région SUD au titre de l'Espace Valléen et du Département des Hautes -Alpes, au titre de l'attractivité territoriale ;
- Considérant l'évolution du plan de financement ;

DÉCIDONS

Article 1 : Objet

L'opération vise à la création de Relais Information Service (RIS) à destination des usagers du réseau cyclable, qu'ils soient utilisateurs quotidiens ou touristiques.

Article 2 : Coût

Le coût total du projet est de 110 000€ HT.

Article 3 : Financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès de l'Etat, de la Région et du Département, selon le plan de financement qui se décline ainsi :

	Montant HT	Taux
ÉTAT (FNADT-CIMA)	33 000 €	30 %
RÉGION	44 000 €	40 %
DÉPARTEMENT	11 000 €	10 %
AUTOFINANCEMENT	22 000 €	20 %
TOTAL	110 000 € HT	100,0 %

Article 4 : Modalités



La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers de l'Etat, de la Région SUD, ainsi que du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 30 juin 2023

Le Président


Roger DIDIER


Transmis en Préfecture le : **18 JUIL. 2023**
Publié ou notifié le : **18 JUIL. 2023**

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_06_47
Objet :	Développement d'une itinérance cyclable à travers les véloroutes
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-200067825-20230630-D2023_06_47-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20230630-D2023_06_47-AI-1-1_0.xml	text/xml	888 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3360.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20230630-D2023_06_47-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	59.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 juillet 2023 à 17h13min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 juillet 2023 à 17h13min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 juillet 2023 à 17h13min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 juillet 2023 à 17h13min20s	Reçu par le MI le 2023-07-18

